

## « MIGRATIONS CLIMATIQUES » : FACE AU DÉNI DE LA COMPLEXITÉ

FACE AUX ALÉAS DU CLIMAT, LA MOBILITÉ A TOUJOURS ÉTÉ LA CONDITION LA PLUS ANCIENNE DE SURVIE DES SOCIÉTÉS HUMAINES. LA QUESTION SE POSE DÉSORMAIS DANS LE CONTEXTE DE L'ORIGINE ANTHROPIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI, S'ILS S'AVÈRENT IRRÉVERSIBLES, POURRAIENT PROVOQUER D'IMPORTANTES DÉPLACEMENTS DE POPULATION DANS DES PROPORTIONS ET À DES ÉCHELLES QUE L'ON PEINE ENCORE À DISCERNER. DES ÉCUEILS SONT CEPENDANT À ÉVITER.

**LUC CAMBRÉZY, GÉOGRAPHE**

Luc Cambrézy, « "Migrations climatiques" : face au déni de la complexité », in : Audrey Lenoël et Jérôme Valette (dir.), Dossier « Migrations et climat : la fonte des certitudes », *De facto* [En ligne], 36 | Décembre 2023, mis en ligne le 13 décembre 2023. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2023/12/07/defacto-036-03/>



Que les aléas climatiques ou environnementaux soient exceptionnels ou saisonniers, la mobilité, temporaire ou définitive, a toujours été la réponse et la condition de survie des sociétés humaines. Mais depuis plusieurs décennies, ces populations, autrefois largement livrées à elles-mêmes, peuvent désormais espérer le soutien de l'assistance humanitaire (Ollitrault, 2010). Qu'elle soit nationale ou le fait d'organisations ou d'associations internationales (agences des Nations Unies ou organisations non gouvernementales), celle-ci constitue une rupture majeure en ce qu'elle modifie autant les parcours migratoires que les choix individuels ou collectifs de partir ou de rester. Mais aujourd'hui, le changement climatique lié à l'action anthropique, avec son cortège de conséquences plus ou moins prévisibles et parfois catastrophiques, conduit à de nouveaux questionnements qui se poseront de plus en plus à l'échelle planétaire.

Photo : Ce type d'image représentant un sol sec est souvent utilisé pour illustrer le phénomène de changement climatique alors même que ce phénomène de sécheresse n'a rien d'exceptionnel, crédit : Francesco Ungaro (Pexels)

### Raccourcis, amalgames, instrumentalisation politique

Dans le contexte des alertes répétées du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la perspective d'importants mouvements migratoires liés au réchauffement du climat ne doit pas conduire à des prédictions ou des raccourcis alarmistes, discutables, mais repris sans recul par les médias, certains courants politiques et idéologiques, voire, par des recherches peu soucieuses de rigueur scientifique. Avec le risque qu'un certain sensationnalisme s'avère en définitive contreproductif.

Ainsi, dire sans certitudes – comme certains médias le laissent parfois entendre – que toute catastrophe environnementale serait liée à l'action anthropique et aux changements climatiques mériterait davantage de prudence. En bordure de mer, la modification du trait de côte à la suite d'une forte tempête ou encore l'effondrement d'un pan de montagne consécutif à de fortes pluies n'ont en soi rien d'exceptionnel en ce sens que l'érosion – même si l'artificialisation des sols ne peut que l'amplifier – reste avant tout un phénomène naturel parfaitement connu.

De même, rechercher et « trouver » une corrélation entre le réchauffement climatique et les guerres civiles qui ont miné l'Afrique au cours des dernières décennies – et, pire encore, aller jusqu'à avancer un nombre précis de morts en 2030 liés à cette corrélation – relève de l'hérésie scientifique (Cambrézy, Lassailly-Jacob, 2010). Une corrélation statistique ne fait pas une explication et, en Afrique comme ailleurs, on sait combien l'origine de ces conflits est avant tout à rechercher du côté du passé colonial, des guerres par procuration héritées de la Guerre Froide ou encore, du « tribalisme politique » ethniciant les joutes électorales. Aussi difficile soit-il à entendre « le déni de la complexité » ne peut se justifier (Lavergne, 2010).

Enfin, exploiter l'argument du changement climatique pour avancer la menace de fortes « vagues migratoires » du Sud vers le Nord, peut alimenter bien des postures idéologiques nationalistes voire, ouvertement xénophobes. Venant à l'appui de la thèse du « grand remplacement », elle renforcerait celle de la « bombe démographique » liée à la « surpopulation » supposée ; entendre, de l'Afrique (Ehrlich, 1968). Une thèse pourtant largement démentie.

### **Entre populations déplacées, réfugiées et migrations économiques, tout se mélange**

Que les catastrophes environnementales récurrentes (cyclones, inondations, glissements de terrain, sécheresses, etc.) soient liées ou non aux changements climatiques, celles-ci peuvent en effet provoquer des déplacements significatifs de population. Cependant et pour l'heure, ces derniers se produisent généralement sur de courtes distances, pour de courtes durées et ne débordent que très rarement les frontières politiques des États. Par conséquent,

en s'en tenant au concept de réfugié telle qu'il est défini par la Convention de Genève de 1951, la notion de « réfugié climatique » ou de « réfugié de l'environnement » ne peut qu'ajouter à la confusion. Dans l'état actuel des relations internationales et dans le contexte toujours plus restreint du droit d'asile dans la plupart des pays d'accueil, l'hypothèse de l'élargissement de la définition – réclamée par certains – ne sera pas à l'ordre du jour avant longtemps.

### **Une classification dépassée des différents types de migrations ?**

Migrations internes ou internationales, spontanées ou forcées, saisonnières ou définitives, migrations économiques, de travail ou « de confort » (tourisme, santé), migrations pendulaires, etc., le champ des mobilités est immense et s'entremêle souvent. Mis à part les populations réfugiées dont la définition est inscrite dans le droit international, la recherche académique se satisfait mal de ces catégories en vigueur souvent trop binaires et peu à même de caractériser la dimension multifactorielle dans la décision de migrer ou de rester (Véron, 2021). Dès

lors, face à la diversité des situations observées dans l'espace comme dans le temps, quel statut accorder à la notion de « migrations climatiques » ? D'ailleurs, faut-il le faire, avec quelle intention et pour quelles populations ? Les motivations (géo)politiques peuvent-elles rencontrer celles de l'assistance humanitaire ? Avec quelle place pour le droit ? Dans le désordre actuel des relations internationales, à quelle échelle les politiques migratoires peuvent-elles encore se penser ? Pour répondre à ces questions, un champ immense de recherches et de réflexions se trouve ouvert. En l'état actuel des connaissances, sous réserve d'une réflexion plus approfondie que celle proposée ici, et dans la mesure où les « migrations climatiques » deviendraient un concept opératoire, ces dernières exigeraient d'être autrement mieux documentées qu'elles ne semblent l'être.

**“ DIRE SANS CERTITUDES QUE TOUTE CATASTROPHE ENVIRONNEMENTALE SERAIT LIÉE À L'ACTION ANTHROPIQUE ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES MÉRITERAIT DAVANTAGE DE PRUDENCE. ”**

Luc Cambrézy,  
géographe

Les sombres perspectives qu'annoncent les changements climatiques n'autorisent ni le sensationnalisme, ni le catastrophisme, ni le déni de la complexité ; autant de dérives contre-productives qui peuvent alimenter aussi bien le climato-scepticisme que des idéologies douteuses et discriminatoires. Pour sortir de la confusion, s'impose une analyse rigoureuse mais mesurée des situations locales comme des termes employés. Le réchauffement climatique réinterroge les classifications habituelles sur les mouvements de population et le statut des migrants. Il est temps de s'y employer et les chercheurs doivent y prendre toute leur part.

#### L'auteur

Luc Cambrézy est directeur de recherche honoraire à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), et professeur des Universités honoraire à l'Institut français de Géopolitique (Université de Paris 8, Vincennes Saint-Denis). Il a mené en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), de nombreuses recherches sur les conditions environnementales dans les régions d'accueil des réfugiés au Kenya et en Ouganda. Il a également été juge assesseur représentant le HCR à la CNUCED entre 2000 et 2003.

#### Pour aller plus loin

Cambrézy L., Lassailly-Jacob V. (dir.), 2010. « Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés ? Du consensus de la catastrophe à la surenchère médiatique », *Tiers Monde*, n°204, pp. 7-18.

Lavergne M., 2010. « Le réchauffement climatique à l'origine de la crise du Darfour ? La recherche scientifique menacée par le déni de la complexité », *Tiers Monde*, n°204, pp. 69-88.

Ollitrault S., 2010. « De la sauvegarde de la planète à celle des réfugiés climatiques : l'activisme des ONG », *Tiers Monde*, n°204, pp. 19-34.

Ehrlich P., 1968. *The population Bomb*. La version française : *La Bombe P Sept milliards d'hommes en l'an 2000* a été éditée en 1971 par l'éditeur « Les Amis de la terre ».

Véron J., 2021. « Migrations et changement climatique. Un phénomène aux dimensions incertaines », *Ramses 2021, Le grand basculement*, pp. 78-83.